Engagements des membres du Conseil de Forus et Candidature

Le Conseil de Forus est l'instance dirigeante élue par les membres. Collectivement, les membres du Conseil de Forus donnent à l'association son orientation stratégique, défendent ses valeurs démocratiques fondamentales et s’assurent l’atteinte des objectifs du réseau.

Le Conseil écoute pour diriger et ancre fermement son travail dans des processus participatifs et transparents. Forus s’engage à être un exemple de bonne gouvernance ; de son côté, le Conseil est le gardien de la mission de Forus ainsi que de ses principes éthiques.

Les détails sur le mode de fonctionnement et les responsabilités du conseil de Forus sont décrits dans ses Statuts et son Règlement Interne.

**Les membres du Conseil de Forus devraient :**

1. Adhérer aux valeurs de Forus ;
2. Avoir de l’expérience et contribuer à la gestion stratégique, au renforcement des capacités et au plaidoyer au niveau national, régional ou mondial ;
3. Être disposés à accorder le temps nécessaire pour assurer le fonctionnement du Conseil de Forus (régulièrement environ 0,5 jours par mois et 4-5 jours par an pour les réunions - comprenant le voyage quand les réunions présentielles sont possibles) ;
4. Avoir connaissance des enjeux mondiaux, être actifs au niveau international et apporter leur expertise concernant les questions politiques centrales de Forus. Idéalement, les membres du Conseil auront aussi de l’expérience en collecte de fonds, gestion financière et de communication en public ;
5. S’investir dans la mission, les droits et les difficultés des constituants qu’ils/elles représentent au sein du conseil de Forus ;
6. Posséder des capacités de leadership ainsi qu’une expérience dans la direction d’organisations de la société civile.
7. Posséder des capacités de réseautage ainsi que des facilités à créer des liens, de manière à toucher un réseau croissant et plus large ainsi qu’à encourager les organisations à adhérer et à participer davantage ;
8. Contribuer à des processus démocratiques et être capables de participer à des prises de décisions en collaboration avec d’autres membres du conseil, de privilégier les positions consensuelles et de gérer les opinions majoritaires tout en respectant les opinions minoritaires ;
9. Faire partie d’au moins un comité thématique du Conseil et être actif dans son travail ;
10. Être capables d’agir en fonction des décisions et des actions convenues. Consacrer le temps et déployer les efforts nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des actions convenues, et en faire le rapport en temps voulu ;
11. Maîtriser les enjeux et être engagés en faveur de l’apprentissage et de la responsabilité concernant les questions politiques, financières, de mobilisation et d’organisation.

Comme mentionné à l'article 7.4.b) des statuts de Forus, les « membres du Conseil d’administration sont d’abord au service de l’Association et non d’une plateforme ou d’une coalition régionale. Les représentations sont institutionnelles et non intuitu personae. Chaque plateforme doit désigner un représentant permanent et un représentant suppléant au Conseil. Le membre suppléant doit avoir un mandat pour la représentation du membre permanent.“

**Candidature pour devenir membre du Conseil de Forus**

1. Nom, pays et région de la Plateforme qui présente sa candidature au Conseil :
2. Nom, intitulé du poste / position, et coordonnées du représentant permanent proposé :
3. Merci de décrire en moins de 300 mots la motivation principale de la plateforme et de son représentant pour faire partie du Conseil de Forus, ainsi que les principales compétences et les atouts qu'ils apporteront au Conseil :
4. Nom, intitulé du poste /position, et coordonnées du représentant suppléant proposé pour le Conseil de Forus :